

VOS CONTACTS

à NANTES

Stéphanie RADENAC

☎ 02 40 84 24 53 ✉ nantes@ssm-mer.fr

SSM NANTES

11 rue Arsène Leloup 44100 NANTES

à NOIRMOUTIER

Anne GOUZÉ

☎ 02 51 39 06 42 ✉ noirmoutier@ssm-mer.fr

SSM NOIRMOUTIER

Port de l'Herbaudière 85330 NOIRMOUTIER

aux SABLES D'OLONNE

Chloé POULIT

☎ 02 51 32 08 06 ✉ lessables@ssm-mer.fr

SSM LES SABLES D'OLONNE

2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE



**LE SERVICE SOCIAL MARITIME
VOUS ACCOMPAGNE**

Handicap

Professionnel

Santé



RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH), QUI EST CONCERNÉ ?

La plupart des salariés ne savent pas que leur état de santé pourrait justifier d'une reconnaissance de handicap.

Différents problèmes de santé occasionnent des situations de handicaps.



Acouphènes ou surdité légère à profonde peuvent compromettre sensiblement la communication et l'accès à l'information.



Troubles du champ visuel, glaucome, rétinopathie, cécité ou daltonisme... peuvent provoquer des difficultés à accomplir certaines tâches. Ils peuvent nécessiter l'aide de matériel adapté ou d'un tiers.



Hypertension, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, maladie de Crohn, diabète, sclérose en plaque, hyperthyroïdie, cancer, VIH, asthme, mucoviscidose, allergie, eczéma, épilepsie, Parkinson... Ces pathologies peuvent, par leurs effets sur l'organisme, générer des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes.



Lombalgie, T.M.S., amputation, rhumatisme, paralysies... peuvent se manifester par des difficultés à se déplacer, communiquer, saisir, manipuler et effectuer certains faits et gestes.



Névroses, TOC, phobie, addictions ou dépression peuvent avoir des incidences sur la pensée, le comportement ou l'affectivité.



Traumatisme crânien, A.V.C. peuvent se caractériser par des difficultés à comprendre, à apprendre ou à mémoriser.

QUELLES AIDES ?

Faire reconnaître son handicap permet d'être mieux accompagné et soutenu au quotidien et dans son activité professionnelle.

Mener la démarche de demande de RQTH vous fera bénéficier d'accompagnements et de dispositifs d'aide existants.

Vrai ou Faux ?

FAUX

Si l'aptitude au poste est questionnée par le médecin du travail, la RQTH permet d'avoir accès à des bilans de compétences ou/et des formations.

FAUX

C'est un outil qui protège le salarié. Aucune obligation d'en informer l'employeur.

Si je fais une demande de RQTH, je peux être déclaré inapte à mon poste ?

Si je demande une RQTH, tout le monde le saura ?

Une RQTH est obtenue à vie ?

FAUX

La durée peut varier de 1 à 10 ans et doit être renouvelée si l'état de santé le nécessite.

